

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.



Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.
 PRIX :
 16 francs pour 3 mois ;
 32 francs pour 6 mois ;
 64 francs pour l'année.
 Hors du département du Rhône,
 1 franc de plus par trimestre.

LYON, 7 Septembre.

COMPOSITION PROBABLE DU FUTUR MINISTÈRE.

Le *Courrier français*, le *Constitutionnel*, le *Journal du Commerce* annoncent ce matin que le roi a nommé ministres :
 M. Molé, président, aux affaires étrangères ;
 M. Guizot, à l'intérieur ;
 M. Duchâtel, aux finances ;
 M. de Rémusat ou M. Gasparin, à l'instruction publique ;
 M. Persil, à la justice ;
 M. Soult, à la guerre, et, en attendant son acceptation, le maréchal Molitor ;
 M. Jacob ou M. Rosamel, à la marine ;
 M. Dumon, aux travaux publics.
 Notre correspondance, qu'on lira plus bas, offre quelques variations à cette liste.

Le *National*, en la rapportant, fait les réflexions suivantes :

« Quelque fondées que fussent nos prévisions sur la composition du nouveau ministère, nous ne pensions pas, il faut l'avouer, que les hommes qui en font partie osassent donner à la France une preuve aussi complète du mépris qu'ils professent pour l'opinion publique. »

La feuille doctrinaire la *Paix*, beaucoup moins explicite, laisse pourtant entrevoir que la nomination d'un cabinet doctrinaire est très-probable.

Le *Journal des Débats* se borne à dire qu'il espère une solution prochaine.

Le *Moniteur* est complètement muet.

Le meilleur exposé que nous puissions donner des doctrines probables du nouveau ministère se trouve dans la lettre suivante, que M. Langlois d'Amilly, député d'Eure-et-Loir a adressée au journal doctrinaire la *Paix*. Les principes que professe cet ami de M. Guizot et de M. Rémusat ne nous étonnent pas et nous savions d'avance qu'ils dirigeraient le cabinet futur ; mais il se trouve peut-être parmi nos lecteurs des personnes qui doutent de la tendance contre-révolutionnaire du pouvoir : ils seront, nous l'espérons, désabusés par les lignes suivantes :

Amilly, le 1^{er} septembre 1836.

Au commencement où, selon toute apparence, vous allez rentrer aux affaires, permettez-moi, Monsieur, de vous adresser quelques réflexions où vous trouverez, j'espère, une nouvelle preuve de mon vif et sincère attachement.

C'est avec peine, je l'avoue, que je vous verrais faire partie d'un cabinet formé sous la condition qu'il n'y aura pas d'intervention française en Espagne.

L'intervention est, à mon avis, le seul remède aux dangers de notre état politique et social.

Je suis aujourd'hui convaincu que la résistance seule était impuissante à sauver le pays. Qu'avons-nous en effet depuis six ans gagné sur les républicains ?

Jusqu'à présent, j'en conviens, ils n'ont pas réussi chez nous ; leurs doctrines ne sont pas entrées dans l'esprit du plus grand nombre ; l'armée, qu'ils travaillent incessamment, ne s'est pas encore laissée envahir.

Mais il était un pays parfaitement disposé pour devenir le théâtre de leurs expériences, un pays où l'ignorance et l'apathie de la population rendaient dès à présent la république possible. Ce pays c'est l'Espagne, et notre coupable indifférence le leur a livré.

La révolution espagnole est dirigée contre nous. La constitution de 1812 est pour nous le prélude d'une nouvelle déclaration des droits de l'homme. Le sergent Garcia est l'exemple offert à tous les sous-officiers de notre armée.

J'ai entendu faire ce raisonnement, que le spectacle de l'Espagne nous dégoûterait de la république.

C'est une erreur : la chute du juste-milieu espagnol ne saurait être indifférente pour le nôtre : car son seul effet sera de nous

décourager et d'exalter nos ennemis. Voyez leurs journaux, comme ils triomphent ! et combien l'intervention eût rabattu leur joie ; il fallait qu'elle nous fût bien utile, puisqu'ils la redoutaient à ce point.

C'était donc l'intervention, qui seule pouvait nous donner la force : l'intervention, que le premier j'ai demandée il y a deux ans dans la chambre, et que je demandais encore à l'ouverture de la prochaine session. J'aime les ministres qui, je crois, vont venir, mais j'aime encore plus mon pays, et je crois sa sûreté compromise si le juste-milieu ne passe au plus tôt de la résistance à l'attaque. Ses ennemis lui en avaient fourni les moyens ; ils avaient eux même dressé un champ de bataille en Espagne ; il fallait, il faut encore les y suivre ; c'est là que les destinées de l'Europe constitutionnelle devront se décider. La pacification de l'Espagne serait le tombeau du carlisme et de la république.

Le système de résistance est désormais insuffisant. Qu'est-ce qu'un gouvernement qu'on attaque sans cesse et qui ne sait pas à son tour prendre l'offensive ? Long-temps il tient les yeux ouverts, puis il les ferme quand il faudrait les ouvrir ; il se fatigue, il oublie. Pendant ce temps on l'épie, on arrive enfin à le surprendre et à le trouver désarmé.

Il n'est donc plus permis au gouvernement de rester passif. Il s'est élevé une lutte mortelle entre les bonnes et les mauvaises passions du pays. Dans cette lutte, le juste-milieu peut encore triompher, mais c'est à condition que lui aussi aura véritablement des passions, qu'il sera actif, énergique et pour tout dire en un mot, AGRESSEUR. L'affaire d'Espagne était une merveilleuse occasion de le devenir.

Je ne veux point finir sans réfuter une objection grave, à savoir : que l'intervention serait tardive, et que le peuple espagnol se lèverait tout entier contre elle.

Pour qui connaît l'Espagne, cette objection est mal fondée ; la révolution de ces derniers jours est l'ouvrage de quelques anarchistes. L'immense majorité de la nation espagnole n'y a participé en rien, et recevrait l'intervention comme un bienfait. Rappelez-vous d'ailleurs l'expédition de 1823, la constitution de 1812 régnait alors et fonctionnait même depuis un an ; il a cependant fallu bien peu d'efforts pour la renverser.

Je n'ai, vous le voyez, traité la question que sous son point de vue principal. J'ai laissé de côté les intérêts commerciaux et financiers qui s'y rattachent, et pourtant ce ne sont pas des considérations sans portée que l'interruption de nos relations commerciales avec l'Espagne, que les souffrances de vingt mille familles dont la fortune est engagée dans les fonds espagnols. Quel est le ministre tant soit peu économique qui ne sera effrayé en pensant que 300 millions de capitaux français sont sur le point de périr ? Il est certain que notre budget des recettes en éprouverait le contre-coup.

Agréez, etc.

LANGLOIS.

NOUVELLE CONSPIRATION.

Tous les journaux de Paris parlent d'un nouveau complot sur lequel notre correspondance donne plus bas des détails.

Nous lisons dans la *Quotidienne* :

« On disait ce soir dimanche, que les postes que la ligne occupe aux Tuileries avaient été doublés, qu'un bataillon avait été envoyé extraordinairement à Neuilly, et que les tambours de la garde nationale avaient reçu l'ordre de se tenir prêts à tout événement. Nous ne savons pas tout ce qu'il peut y avoir de vrai dans ces bruits, ni à quelles peurs il faut les rattacher ; tout ce que nous pouvons assurer, c'est qu'ils étaient fort répandus ce soir dans Paris. »

» Nous apprenons ce soir qu'un détachement de gardes municipaux à cheval, plus fort que de coutume, et un escadron de hussards ont été vus dans les Champs-Élysées, se dirigeant au galop vers la résidence de Neuilly.

» De nombreuses arrestations ont eu lieu ce matin dans le quartier latin.

» Ce soir les abords des Tuileries étaient sillonnés par des patrouilles plus fortes qu'à l'ordinaire, et dont quelques-unes étaient commandées par des officiers. »

Dans le *Bon Sens* ;

« Onze heures du soir. — Nous apprenons à l'instant que l'é-

tat-major-général de la garde nationale a fait transmettre à chaque légion l'ordre de se tenir prête à marcher au premier rappel du tambour, et de placer dans chaque mairie un piquet de cinquante hommes. Tous les tambours ont été consignés. Ces dispositions ont été prises par suite de l'avis donné par le préfet de police que des troubles devaient éclater pendant la nuit. »

Dans la *France* :

« Minuit. — On a répandu ce soir le bruit qu'un mouvement tenté par des sous-officiers de la garnison de Paris aurait éclaté ou aurait été sur le point d'éclater aujourd'hui. »

» On dit encore que les troupes sont consignées depuis ce matin et que cette nuit les postes seront doublés et visités par de fréquentes rondes d'officiers. »

Les essais de persécution que l'on dirige en Suisse contre la liberté des réfugiés réussissent médiocrement ; mais en France la sainte-alliance a bien plus de chances et de succès. Nous avons sous les yeux un décret de M. le ministre de l'intérieur qui force M. le docteur Joachim de Prat, qui vivait tranquillement avec sa famille dans un hameau obscur de Vaucluse, à quitter la France et à se rendre en Angleterre. On lui a désigné un itinéraire pour cette destination, et il lui est défendu de passer par Paris.

Le décret du ministre est du 19 août.

Il est accordé, pour toute indemnité de route, 25 cent. par lieue, à un homme de lettres qui emmène avec lui sa femme et ses enfants.

Aujourd'hui, mercredi à midi, l'ouvrier enseveli tout vivant au fond d'un puits de St-Just, n'a pas encore été retiré ; il n'est pas probable qu'on arrive à lui avant la fin de la soirée.

Voici quelques détails sur ce malheureux accident : le puits est creusé dans un terrain qui offre à la surface 7 ou 8 pieds de sol compacte, et au-dessous une masse de sable presque coulant. Les ouvriers étaient arrivés à 65 pieds de profondeur, lorsque quelques éboulements se sont manifestés dans la partie supérieure du puits qui n'était pas étampé jusqu'au haut ; aussitôt les ouvriers montèrent tous ; mais les mouvements du sable ayant cessé, l'ouvrier Dufavel eut la malheureuse idée de redescendre chercher ses outils qu'il avait laissés au fond du puits. Il les avait saisis et il remontait déjà lorsque le dernier des cercles qui retenait intérieurement les planches formant l'étampage, s'est rompu et a donné lieu à un nouvel éboulement ; les planches se sont croisées par le haut, se sont écartées par le bas et Dufavel a été ainsi pris et retenu dans un petit espace irrégulier que le sable ne peut pas remplir ; il ne se trouve pas même perpendiculairement au-dessous de l'ouverture du puits, et chaque fois qu'on a essayé d'enlever par cette ouverture le sable qui pèse sur les planches qui le couvrent, elles font la ba scule, s'appuient sur Dufavel, et diminuent l'espace qui lui reste.

Dufavel a les bras et les jambes assez libres ; il est assis, mais ne peut tenir sa tête tout-à-fait droite. Nous avons dit qu'avec son couteau il a fait à la planche qui se trouve immédiatement au-dessus de lui un trou de trois à quatre pouces, par lequel on lui fait passer quelque nourriture. Il conserve toute sa présence d'esprit.

Les ingénieurs civils et militaires, après mûre délibération, ont décidé qu'il était impossible de retirer Dufavel par l'ancien puits : ils ont trouvé indispensable de creuser un nouveau puits pour arriver ensuite jusqu'à l'homme englobé par une galerie horizontale. On a commencé deux ouvertures : les soldats du génie se sont mis à l'œuvre d'un côté, les ouvriers puisatiers de Lyon travaillent de l'autre.

Le puits carré que creusent les militaires par une méthode plus lente, mais assurée du succès, est moins avancé

CUMULARDS LYONNAIS.

(1^{er} article.)

M. Charles Dupin, dit le baron, dit le savant, avait passé jusqu'ici pour le plus grand cumularde de France, comme M. Fulchiron pour le plus cocasse des députés, comme M. R..... pour le plus laid des porte-croix de la Légion-d'Honneur. Mais s'il ne s'est point encore rencontré de porte-croix aussi laids que M. R....., ni de députés aussi ridicules que M. Fulchiron, il s'est du moins trouvé un cumularde devant lequel le second des *trois Dupin* (1) doit baisser pavillon ; car M. Dupin dit le savant n'est gratifié que de quatorze places rétribuées, tandis que notre cher compatriote par lequel nous ouvrons la liste des cumulards que nous nous proposons de publier, en possède, proportion gardée, un peu plus du double. Il est possible que ceci paraisse étrange et ne soit pas oru tout d'abord, car

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable,

mais si l'on veut bien se donner la peine de nous suivre jusqu'au bout, on verra que nous n'avancions rien que nous ne puissions prouver par des démonstrations arithmétiques.

M. le baron Dupin habite une capitale de 900 mille âmes et cumule les traitements de 14 places ; en conséquence nous posons cette question :

Si dans une ville de 900 mille âmes de population on peut exercer 14 emplois salariés, combien en pourra-t-on remplir dans une ville de 160 mille habitants seulement ? Une règle de proportion nous répond : un peu moins de 2 1/2. Or, l'accapareur lyonnais est à la fois :

1^o Médecin des prisons.

2^o Médecin de l'Hôtel-Dieu.

(1) On sait qu'on a gravé sur le tombeau de M^{me} Dupin la mère cette modeste inscription : *A la mère des trois Dupin !* comme on dirait la mère des Horaces, des Curiaces, des Gracques. Quelle humilité !!!

3^o Médecin du conseil de salubrité publique.

4^o Médecin des eaux minérales. (commode sinécure.)

De plus M. Monfalcon (car c'est de M. Monfalcon qu'il s'agit) est attaché à la croix d'honneur ni moins ni plus que M. Etienne Gautier, en outre il a obtenu une bourse pour son fils au collège de Lyon, ce qu'on peut bien admettre comme l'équivalent d'une 5^e place. Donc, M. Monfalcon, qui pour être au niveau de M. Ch. Dupin devrait n'avoir tout au plus que deux places 1/2, en tient cependant 5 ; donc, il en a accroché deux fois autant que M. Ch. Dupin ; donc, s'il habitait Paris, il lui en faudrait 28. Certes, on conviendra que 28 places à M. Monfalcon pendant que M. Ch. Dupin serait réduit à 14, ce serait autoriser celui-ci à en demander 56. Voyez un peu où cela irait !

Eh bien ! pourtant, M. Monfalcon ne se contente pas d'être si fort au-dessus de M. Charles Dupin. Il voudrait encore accroître la disproportion à son avantage en se faisant adjuger la place que la mort récente de l'honorable M. Pichard laisse vacante à la bibliothèque du Palais-St-Pierre. Ce sont du moins les bruits qui circulent et que M. Monfalcon s'empresse sans doute de démentir s'il n'ont rien de fondé.

Puisque nous avons parlé de la bibliothèque du palais Saint-Pierre, nous dirons que le bon sens et l'équité appelleraient naturellement à sa conservation un homme d'une spécialité bien reconnue, et qui ne cumule que du savoir et des malheurs.

Réputé, au temps de sa prospérité, comme le bibliophile le plus éclairé de Lyon ; cité par la solidité de ses connaissances numismatiques ; consulté et recherché par les artistes et les savants, nous ne pouvons croire qu'il ait été entièrement oublié, depuis que des revers de fortune ne lui permettent plus de se livrer à son goût pour les sciences et les arts. Nous sommes persuadés que les sociétés savantes desquelles dépend le choix d'un candidat, et qui presque toutes l'ont compté parmi leurs membres, nous sauront gré de leur fournir l'occasion d'apporter quelque adoucissement à l'amertume d'une pénible position.

Après cette digression dont nous espérons que nos lecteurs ne seront pas fâchés, nous reviendrons à nos cumulards, cumulards de places à argent, comme de places dites honorifiques ; mais ce sera dans un prochain article.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS, DE LYON.

L'Académie des sciences, belles-lettres et arts, de Lyon, a tenu le mardi 30 août une séance publique qui avait attiré un nombreux et brillant auditoire. Outre l'intérêt qu'offrent ordinairement ces sortes de réunions, intérêt qu'il est aujourd'hui de mauvais goût de contester, une lecture de M. Lacroix, annoncée dans les journaux, était bien faite pour piquer la curiosité des amateurs.

A quatre heures, M. Polinière a ouvert la séance ; son discours, qui est bien écrit, nous a paru être par trop académique, et nous ne savons pas jusqu'à quel point les éloges adressés à M. Fulchiron étaient bien placés dans la circonstance. La tête doit tourner au député du quartier St-Jean ; les félicitations, les compliments, s'élèvent de toutes parts : ils sont toutefois moins comiques que le sérieux et la complaisance avec lesquels M. Fulchiron reçoit ce feu de file de mauvaises plaisanteries.

Après M. Polinière, la parole appartenait de droit à M. Léopold de Ruolz, sculpteur, nouvellement reçu à l'Académie, et qui avait à prononcer son discours de réception. Il nous a semblé que l'orateur avait embrassé un sujet beaucoup trop vaste ; il aurait peut-être mieux fait de ne s'occuper que d'une des nombreuses questions qu'il a traitées et de la considérer sous toutes ses faces ; il aurait sans doute été moins diffus. Son style est surchargé d'images, et les morceaux brillants que l'on remarque dans sa composition ont le défaut de ne pas aller au sujet en ce sens que ce qu'il dit s'applique à la peinture plutôt qu'à la sculpture, dont il trace les règles et les préceptes. C'est surtout

Paris, 5 septembre 1836.

(Correspondance particulière du Censeur.)

On disait ce matin la crise, ou comme disent d'autres personnes, la chose ministérielle enfin venue à terme. Les doctrinaires l'avaient emporté et leur victoire était si complète, que M. de Montalivet était lui-même venu se réunir aux ministres démissionnaires.

Voici la liste qui court :

Molé, affaires étrangères et président ; Gasparin, intérieur ; Duchâtel, finances ; Dumon, travaux publics ; Persil, justice ; Soult, guerre (à son refus Guilleminot ou Molitor) ; Rosamel, marine.

M. Blanc, secrétaire-général de l'intérieur est remplacé par M. Vitet, à sa grande surprise, car M. Blanc depuis la dissolution du cabinet n'avait pas cessé de se mettre en communication avec les doctrinaires, tout en restant en rapports étroits avec le parti qui s'en allait. Il paraît que cette petite trahison n'a pas produit son effet.

Paris et ses environs ont été en émoi hier et une portion de la nuit. Les légions de la garde nationale ont été appelées à fournir un contingent extraordinaire, et des patrouilles de 60 hommes sillonnaient les rues en tout sens. Les bruits les plus contradictoires ont couru sur ces démonstrations d'alarmes. Ce qu'il y a de certain, c'est que des arrestations ont eu lieu. Voici, au surplus, sur cet événement, une note que nous transmet une personne ordinairement bien informée.

La crise était hier pour la police : dès le matin, elle avait reçu des avis que l'éternelle anarchie qui veille auprès des trônes et de l'ordre public avait disposé ses batteries pour un grand complot avec déploiement de tous les instruments à son usage, fusils à vent, cannes-fusils, pèlards, grenades, poignards, escopettes et tromblons. Les conspirateurs s'étaient inspirés pour le jour et l'heure de l'exécution du grand attentat, de la dissolution du cabinet et du dimanche, jour où la police est habituellement surchargée de besogne par les voleurs, les tapageurs, les buveurs et tous les amateurs ambulans qui fréquentent l'extra-muros et les guinguettes.

Quant au théâtre de l'attentat, la police avait su que Neuilly était le point de mire de tous les auteurs d'attentats présents et futurs, et que c'était là aussi qu'il fallait concentrer la surveillance sans toutefois laisser deviner ses voies. M. Gisquet était à la chasse ou devait y aller dans la journée : les conspirateurs savent ces choses là ; ils avaient donc eu croyaient avoir leurs coudées franches avec le zèle jadis carliste de MM. Foudras et de Rosan. Toutefois la vieille expérience de ces policiers a suffi à toutes les nécessités de la crise ; les casernes de la capitale, de la banlieue ont tout de suite reçu des ordres de se tenir prêts, le sac au dos, au premier appel. La cavalerie était en selle dans les écuries. La gendarmerie départementale battait les routes ; la garde municipale envoyait ses détachemens sur les diverses routes qui conduisent à Neuilly.

Le bois de Boulogne où les promenades d'oisifs sont si nombreuses le dimanche avait des réserves doubles de toutes les armes. Dans cette situation des chevaux de frise avaient été voiturés à Neuilly et devaient élever leurs lignes redoutables pour protéger la royale demeure. Le roi et les ministres démissionnaires seuls n'étaient pas dans le secret de ces manœuvres.

Courbevoie, Rueil, St-Germain étaient sous les armes, le bois de Boulogne occupé ; les divers régimens de cavalerie, disséminés en patrouilles, circulaient sur la route et dans toutes les avenues qui la coupent. L'Arc-de-l'Etoile avait une avant-garde sur Paris de 60 cavaliers.

Nous avons appris ce matin que la surveillance se continuait, mais que les conspirateurs n'avaient pas paru. La police municipale a cependant opéré de nombreuses arrestations ; mais on ne saurait dire si elles se rapportent aux poudres distribuées le matin, aux poignards effilés dans la journée ou aux habitués des guinguettes qui se font ramasser ordinairement le dimanche et le lundi dans un état de désordre que les sociétés de tempérance changeront sans doute et qui, pour le moment, conduit bien des victimes dans les violons et salles de police de l'ordre de choses.

P. S. On assure aujourd'hui qu'il s'agissait d'un complot

que le puits rond ouvert par les camarades de Dufavel avec plus de hardiesse peut-être, mais aussi avec moins de certitude dans les résultats. Le véritable danger pour Dufavel sera au moment où la galerie horizontale arrivera sur lui ; il est impossible de prévoir si le sable, poussé de l'intérieur, refluant par la nouvelle ouverture, ne viendra pas l'écraser.

Toute la ville s'intéresse à ce malheureux ; bourgeois et militaires rivalisent d'ardeur ; les bois, les outils nécessaires, sont fournis indistinctement par les voisins et par les magasins de l'état. M. Chinard, adjoint du maire, s'est fait remarquer par sa conduite vraiment courageuse ; il est descendu l'un des premiers auprès du malheureux Dufavel dans l'ancien puits, alors que l'on avait encore à craindre une dernière catastrophe et que l'étepage qui avait cédé par la base n'était pas consolidé plus haut.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La junte administrative de Malaga vient de faire remettre à S. M. la reine, une adresse dans laquelle se trouvent les passages suivans :

« La province de Malaga ne saurait refuser son obéissance à la reine qui a prêté son appui à la patrie. Mais les circonstances qui ont déterminé le soulèvement de la province n'ont pas encore cessé. C'est pourquoi la junte du gouvernement restera en fonctions jusqu'au moment où les représentans de la nation, étant réunis en vertu du code constitutionnel, assureront et sanctionneront ses droits imprescriptibles.

» La province de Malaga est convaincue, par une expérience fatale, de la nullité de tous les programmes politiques. Elle a une confiance aveugle dans l'âme généreuse de Votre Majesté ; mais elle révoque en doute la fermeté des principes des hommes du gouvernement. Elle croit donc devoir garder sa position aussi long-temps qu'elle ne verra pas des faits positifs au lieu de vaines paroles. En vertu de ses principes, basés sur la raison, elle a décidé que sa junte continuerait de gouverner dans les circonstances actuelles, et elle désire que le gouvernement de Votre Majesté s'entende exclusivement avec elle.

» Malaga, 19 août 1836. Suivent les signatures. »

NOUVELLES D'AFRIQUE.

L'occupation de toute l'ancienne régence d'Alger est résolue ; elle aura lieu avant la fin de l'année si les projets du maréchal Clausel ne sont pas contrariés par le gouvernement.

Pour arriver à ce but, les opérations militaires ont commencé dans la province d'Alger. Le général Brossard est parti de Boufarick le 16 août, à la tête de 2,000 hommes de toutes armes pour aller construire un camp sur la Chiffa, à l'entrée du pays des Hadjoutes. On n'attend plus que le maréchal pour aller occuper Médéah et Miliana.

Dans la province d'Oran, le général Létang doit parcourir en ce moment, à la tête de 6,000 hommes, le territoire des tribus qui peuvent fournir des contingens à Abd-el-Kader. L'armée expéditionnaire ne se reposera pas jusqu'à ce qu'une soumission entière de toutes les tribus ait placé l'émir dans un état d'impuissance qui l'empêche de nuire à notre établissement. On croit que Mascara sera occupé en même temps que Médéah.

Notre corps d'occupation dans la province de Constantine va être élevé au double du chiffre actuel ; un nouveau camp va être établi en avant de Draan.

Ainsi les moyens d'action existent partout, la guerre est résolue et le succès à peu près certain.

Nos ennemis les plus redoutables sont les Hadjoutes dans la province d'Alger ; mais ils sont sans chef et sans drapeau, et l'on parviendra, par la persistance, à les soumettre. Dans la province d'Oran c'est Abd-el-Kader avec ses Borgia, ses Benyamer, ses Kabayles de l'Atlas qu'il sera plus difficile de soumettre à notre domination. Abd-el-Kader jouit d'une réputation méritée de vertu et de noblesse de sentimens. Il a une grande influence sur les Arabes parce que sa vie est pure et son courage à toute épreuve. Si nous pouvions faire de ce marabout un général français, notre occupation se consoliderait, mais il refuserait peut-être de se placer au service d'une nation qui veut dompter l'indépendance arabe.

Quant à Achmet, bey de Constantine, c'est un homme de vengeance et de sang qui ne peut guère compter que sur sa garde turque, car il n'est pas une tribu qu'il n'ait dépouillée.

Le maréchal Clausel est arrivé à Alger.

(Le Toulonnais.)

Lorsque l'orateur indique les sources où le sculpteur doit puiser ses inspirations qu'il tombe dans le défaut que nous signalons. Nous demanderons aussi à M. de Ruolz s'il a assez insisté sur la distinction qu'on doit établir entre la sculpture et la statuaire ? Du reste, son discours, qui dénote un artiste qui a travaillé, a été écouté avec attention, et le public a manifesté à plusieurs reprises son contentement.

M. Grandperret a ensuite prononcé l'éloge de M. Torombert. L'orateur a prouvé que lui, littérateur distingué, savait aussi discuter avec habileté des matières philosophiques. Nous lui reprocherons, et ceci est grave, de n'avoir pas rappelé la vie politique de Torombert, ainsi que la vigueur et le courage qu'il montra dans la lutte qu'il soutint contre le pouvoir. Des applaudissemens unanimes ont prouvé non-seulement que M. Grandperret avait fait plaisir, mais encore que l'on n'avait point oublié la douleur qu'inspira la perte inattendue de Torombert, mort loin de sa famille et de ses nombreux amis.

Après M. Grandperret est venu M. Lajard de l'Institut, qui a lu une savante dissertation sur le culte de Vénus. La question traitée par M. Lajard a une importance véritable parce qu'elle jette des lumières sur cette autre question qui s'occupe de l'origine de la civilisation.

Des remarques pleines de sel et de finesse, des saillies piquantes, une plaisanterie toujours marquée au coin d'un goût sûr, puis une étonnante élévation dans la pensée, une énergie de style digne d'admiration, voilà ce qui nous a séduit dans le discours qu'a débité M. Lacretelle avec une grâce et une bonhomie difficiles à décrire. Nous ne pouvons cependant pas cacher que tout ne nous paraît pas également vrai dans les assertions de l'illustre historien, qu'il y a parfois de l'exagération dans son dire, et qu'il a prodigué l'esprit dans sa dissertation sur la littérature du 19^e siècle.

M. Grogner a proclamé les noms de MM. Guillyn et Victor Lenoir. Ce dernier a reçu son prix au milieu des applaudissemens, et la séance a été levée.

militaire : un journal carliste prétend qu'on serait sur la piste d'un complot de sous-officiers.

— M. Sauzet a eu une conférence sérieuse à l'occasion de son ministère des cultes et des sceaux. Ce lui est un grand chagrin de quitter la simarre dont s'accommodait si bien le désordre un peu pittoresque de sa toilette et de son vestiaire. Il l'emportera dans la retraite comme un précieux joyau, comme le symbole de la réconciliation de l'Eglise avec la révolution de juillet ; car il faut savoir que M. Sauzet n'a pas laissé ignorer en haut lieu qu'il sort du ministère avec la gloire d'avoir mis d'accord le trône et l'autel, et qu'il a obtenu des hauts dignitaires une bienveillance qu'il avait su faire tourner au profit du respect des lois de juillet qu'avant lui on avait fort négligées et auxquelles on n'avait accordé aucune obéissance. Le compte-rendu de M. Sauzet ne nous semble point exact, et le calcul de ses déférences pour le clergé et les hauts dignitaires nous paraît bien supérieur aux avantages qu'il avait cru avoir retirés.

M. Sauzet, depuis bien long-temps, est béatifié dans la gloire apostolique romaine. Si l'Eglise lui donne ses bénédictions, les prisonniers qui ne font pas écho avec l'Eglise le donneront long-temps au diable pour avoir refusé amnistie et clémence.

— Avant la conférence où a dû se terminer l'arrangement ministériel, M. Guizot disait : « Toute combinaison avec moi est impossible ; j'ai dû refuser, voyant le rôle qu'on me destinait. Il ne s'agissait de rien moins que de faire de moi un rossignol, pour me faire chanter dans une cage, devant les chambres. »

— Le Journal des Débats n'a pas aujourd'hui d'article politique ; il se contente d'annoncer la prochaine solution de la question ministérielle.

Quatre heures et demie. — M. le maréchal Soult est arrivé ; ce qui fait croire qu'il accepte, car on assure qu'il n'a été mandé à Paris que pour le cas où il voudrait d'un portefeuille. Toutefois, on doute qu'après la position qu'il a occupée, il consente à la présidence de M. Molé.

— M. d'Argout est, dit-on, nommé ambassadeur à Madrid.

Chronique.

La cour d'Autriche, mieux avisée que notre cabinet, vient d'accorder un congé indéfini à M. de Bombelles. Elle a compris que la présence de cet ambassadeur en Suisse n'était propre qu'à irriter les esprits, elle a senti en même temps combien sa position serait difficile, après ce qui s'était passé. Rien de semblable n'a été même soupçonné par notre ministère, puisqu'il n'est pas encore question du rappel de M. de Montebello, dont le nom est devenu en Suisse plus impopulaire que celui de M. de Bombelles. Qu'attend-on pour le faire revenir ? qu'il ait reçu personnellement quelque outrage ? Mais il nous semble que la nature des discussions qui ont lieu dans le sein de la diète fédérale était un motif suffisant pour lui épargner le déboire d'en être le témoin.

(Courrier français.)

— Les Annales de M. Bergham donnent le chiffre du café entré en Europe pendant l'année 1835. La somme totale est de 210,600,000 liv., dont 41,000,000 par Hambourg, 9,300,000 par Brême, 36,000,000 par Amsterdam, 28,600,000 par Rotterdam, 22,000,000 par le Havre, 15,400,000 par Bordeaux, 4,000,000 par Marseille, 9,000,000 par Gènes, 2,000,000 par Livourne, 1,700,000 par Trieste, 19,000,000 par l'Angleterre.

— Les nouvelles d'Alexandrie de la fin de juin annoncent que les saints-simoniens qui avaient accompagné le père Enfantin en Egypte ont à peu près disparu de la scène. Ils étaient 21 ; l'un d'eux est mort des suites d'une maladie ordinaire, cinq autres ont été enlevés par la peste ; quatre ont abjuré publiquement la religion chrétienne et ont embrassé le mahométisme, un autre a disparu et trois ont quitté l'Egypte pour se rendre dans d'autres parties de l'Orient. Un de ces derniers, qui ne sait pas un mot d'arabe et qui ne s'est pas fait turc, a néanmoins eu le courage de se mettre à la tête de la grande caravane des pèlerins de l'Occident et de les accompagner à la Mecque. Comme cette

L'HYMNE DE RIÉGO.

IMITATION LIBRE DU CHANT ESPAGNOL.

Air : De la Marseillaise.

Espagnols ! c'est nous qu'on menace !
Braves et généreux soldats,
Avec orgueil, avec audace,
Entonnez l'hymne des combats.

Frappé de notre saint délire,
Que chacun répète nos chants ;
Qu'on admire en nous les enfans
Du Cid, que l'univers admire !

Soldats à la patrie il nous faut obéir,
Jurons sur son autel de vaincre ou de mourir.

Vit-on jamais plus grand courage,
Brilla-t-il jamais jour plus beau !
Puisse s'exalter d'âge en âge
Le feu qui brûlait Riégo.

Ce feu sacré de la patrie
C'est l'amour toujours immortel,
Pour elle, sur son noble autel,
Heureux qui peut donner sa vie !

Soldats à la patrie, etc.

Déjà la trompette guerrière
Livra aux vents ses chants vainqueurs ;
Déjà dans la noble poussière
Le bronze atteint nos oppresseurs.
Mars, couronné par la victoire,
Du sein de leurs poudreux tombeaux,
Évoque le nom des héros
Que jadis couronna la gloire.

Soldats, à la patrie, etc.

Honneur à ce chef héroïque
Qui le premier fit dans nos rangs

Briller l'acier patriotique
Aux yeux consternés des tyrans.
Rêvant enfin sa délivrance,
Notre Espagne en proie au malheur,
Par lui vit en jour de bonheur
Se changer ses jours de souffrance.

Soldats à la patrie, etc.

La lance, amis, rien que la lance
Pour anéantir les forfaits !
Déjà notre ennemi s'avance,
Volons à de nouveaux succès.
Des vils soutiens de l'esclavage
Devant nous les hordes fuiront,
Déjà la pâleur de leur front
Trahit celle de leur courage.

Soldats à la patrie, etc.

Brandissons le fer intrépide
Des lâches toujours redouté ;
Que la servitude perfide
Rampe devant la liberté.
Leurs espérances sont trompées
Leurs fronts orgueilleux se plicront
Les traitres, bientôt ils fuiront
Au seul aspect de nos épées.

Soldats à la patrie, etc.

Que devant nous le méchant tremble,
Qu'il tremble en voyant nos soldats,
Dans le saint neud qui les rassemble
Voler fièrement aux combats.
Que toute crainte soit bannie,
L'Espagne a vaincu ses tyrans,
Et, grâce à ses nobles enfans,
Pour jamais elle est affranchie !

Soldats à la patrie, etc.

caravane n'est pas encore de retour, on ignore ce qui lui est arrivé. Les autres sont attachés au service des routes, des hôpitaux, et deux se sont voués à l'enseignement public. Le père Enfantin est seul sans emploi; il est soutenu par ses frères, et particulièrement par Soliman Pacha (ancien colonel Seives).

(L'Observateur belge du 2 septembre.)

Effets de l'emprisonnement solitaire des criminels.

La grande efficacité de ce mode de châtiment s'est graduellement développée et commence à se faire sentir avec étendue dans ceux des Etats-Unis de l'Amérique du nord où cette espèce de régime disciplinaire a été mise en pratique assez long-temps pour qu'on puisse se faire une idée de son pouvoir et de son influence sur l'amendement de toutes les classes de criminels. Nos lecteurs ne savent peut-être pas que nous avons ici deux modes d'emprisonnement disciplinaire.

L'un, qui est le plus généralement adopté, est celui qui a commencé dans l'état de New-York à Auburn. Il est fondé sur le principe de l'emprisonnement de nuit, chaque prisonnier étant renfermé dans une cellule séparée, et tous étant réunis de jour dans les ateliers de la maison, pour s'y livrer à divers travaux, sous la loi d'un rigoureux silence, dont la moindre infraction est punie d'un emprisonnement solitaire des plus stricts, de la réduction de la ration de vivres, à quoi l'on ajoute le fouet, s'il est nécessaire; et ces moyens ne tardent pas à ramener à l'obéissance le coupable le plus réfractaire.

L'autre système est celui de Pensylvanie, établi à Cherry-Hill. Tous deux ont pour base une loi indispensable dans tout mode régulier de discipline coercitive; savoir: la complète séparation des prisonniers, au moins pendant la nuit, et le silence complet, en tout temps; mais c'est dans la maison pénitentiaire de Cherry-Hill que règne surtout la solitude et le silence le plus complets. Du moment où les portes massives de cette prison se ferment sur le malheureux condamné, il est environné d'un silence de mort; il ne voit que son geôlier, sauf occasionnellement un des gouverneurs ou le ministre; et il ne peut être vu que des officiers de la maison. Tout ce qu'il peut faire d'ouvrage lui est donné dans sa cellule pour prévenir le dérangement d'esprit, suite de la solitude et du silence absolus sans travail. Parmi un grand nombre de faits cités au gouvernement américain, relativement aux effets de cette discipline, nous choisissons quelques exemples frappants des admirables résultats du système de Cherry-Hill:

Le premier de ces exemples nous est donné par le n. 28 (car on tait le nom des individus), homme de moyen âge, condamné pour meurtre, crime qui chez nous ne se punit point par la mort, mais par la prison à perpétuité. Cet homme persiste à se dire innocent du crime dont il souffre la peine; mais il reconnaît qu'il était ivrogne, tapageur, irréligieux. Il se croit maintenant tout-à-fait changé; il éprouve un plaisir mélancolique à être seul, et son plus grand malheur lui vient du désir de revoir sa famille, de donner à ses enfants une éducation morale et chrétienne, à laquelle il n'avait jamais songé pour lui-même. Il regarde le travail qu'on lui donne à faire comme essentiel à son existence; sans cette occupation, son isolement l'aurait fait mourir; et quand les officiers viennent lui rendre visite, leur présence lui fait éprouver une sorte de joie.

N° 36. — Interrogé s'il était forcé de travailler: « Non », répond-il, mais le travail doit être considéré comme un grand bienfait. Interrogé s'il croit que ce soit là le principal avantage de ce système, il répond: « Ici le prisonnier est totalement inconnu à tous ses compagnons d'infortune; il n'en connaît aucun. C'est une connaissance de prison, que je rencontrais après être sorti d'une autre, qui m'a porté au vol dont je subis maintenant le châtiment. »

N° 41. — C'est un jeune homme; il reconnaît qu'il est criminel, et était en pleurs pendant tout son interrogatoire, surtout quand il était question de sa famille. « Heureusement », dit-il, personne ne peut me voir ici, et si jamais je suis élargi, j'espère rentrer sans honte dans le monde et n'être plus rejeté de la société des honnêtes gens. Interrogé si la solitude lui paraissait bien pénible: « Certainement, c'est la peine la plus horrible qu'on puisse s'imaginer. » Il dit qu'il trouve une grande consolation dans l'accomplissement de ses devoirs religieux et s'entretenir avec un catéchisme est maintenant son plus grand bonheur. Interrogé s'il croit le travail propre à adoucir les rigueurs de la solitude. « Il serait impossible de vivre sans travail dans une solitude de cette nature. » Il y a plus d'un an qu'il est dans cette prison, et il n'a pas eu la moindre communication, même avec ses parents. Il ne sait pas s'ils vivent encore.

(Courier.)

AUCH, 31 août. — Il vient de se passer ici une scène scandaleuse, qui a fort mal terminé l'année scolaire. Un désaccord s'était depuis long-temps fait sentir entre le proviseur et l'économe du collège, M. Alem. La méintelligence fut telle que l'économe fut suspendu et révoqué par suite d'un jugement du bureau du collège, composé du maire d'Auch, de son gendre et du journaliste de la préfecture. M. Alem se consolait de sa disgrâce, sûr qu'il était d'avoir pour lui l'opinion publique; il publia un mémoire dans lequel il disait qu'on avait dénaturé et tronqué les pièces du procès, ce mémoire resta sans réponse; mais à la distribution des prix à laquelle il assistait, il entendit M. Duilhiet, le maire, l'attaquer très-violemment: à la sortie il a provoqué le maire, et une rencontre a eu lieu: M. Duilhiet a été atteint d'une balle au genou. Il est heureux que ce déplorable duel n'ait pas été plus fatal; les deux adversaires ont échangé six coups de pistolet en marchant l'un sur l'autre, et M. Duilhiet était déjà blessé, lorsqu'il a tiré sur M. Alem. Les témoins avaient fait, après chaque décharge, d'inutiles efforts pour faire cesser le combat.

— On écrit d'Auch, le 31 août:

« Par suite de l'ouragan du 24 août, vingt-huit cercueils se sont trouvés rassemblés le lendemain dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville. C'était à peu près toute la popula-

tion du bas-quartier d'Embaqués, sauf trois victimes nouvelles qui furent retirées le lendemain d'un chaos de fange et de décombres. En ajoutant ces morts aux cadavres qui ont été découverts à la Maison de Secours, à la Treille, à Juillan, etc., on arrive au chiffre de trente-sept. Trente-sept en un seul jour!... De temps immémorial, la ville d'Auch n'avait reçu de la mort un si funeste coup.

» Une pauvre femme a été trouvée morte sur le point le plus élevé d'une maison dont les eaux avaient dépassé le faite, portant sur chacun de ses bras un de ses enfants, tous les deux fortement pressés sur sa poitrine et sur son cou. Il paraît que l'infortunée avait lutté long-temps; car sa figure portait encore l'empreinte de ses angoisses maternelles et de ses efforts surhumains. On peut se faire une idée de l'horreur de ses derniers moments.

» Personne n'est venu réclamer les morts à la mairie, par la raison que la plupart n'ont pas laissé d'héritage, et qu'enveloppés dans une commune catastrophe, les héritiers et leurs auteurs ont subi le même destin. Dès lors, par une de ces inspirations dont on ne saurait trop apprécier la moralité et la haute convenance, l'autorité municipale a considéré les pauvres défunts comme des enfants de la cité, et elle s'est chargée de leur faire décerner les honneurs funébres. Tout a été digne et solennel dans cette douloureuse cérémonie à laquelle le clergé de la ville d'Auch tout entier s'est fait un devoir d'intervenir.

» Quant aux pertes de toute nature qu'un pareil désastre a dû entraîner, elles sont immenses et véritablement au-dessus de toute appréciation. Dans la ville, quarante maisons ont croulé en tout ou en partie, et l'on en compte un plus grand nombre qui sont ébranlées et menacent ruine. Plusieurs de leurs habitants ont déjà, par précaution, changé de domicile. De tous les édifices publics, la Maison de Secours est celui qui a été le plus endommagé; sa porte d'entrée et plusieurs de ses murailles et constructions nouvelles ont été renversées. Les eaux ont aussi fait une brèche énorme au mur de clôture du quartier de cavalerie. Les bâtiments du séminaire ont beaucoup souffert, et le dommage intérieur est encore plus considérable. Les habitations les moins frappées ont perdu la presque totalité de leurs plafonds, de leurs vitrages, et subi d'ailleurs les avaries les plus graves. Les arbres de nos promenades et de nos jardins ont été arrachés, brisés, mutilés.

» Dans la campagne, aux environs d'Auch, le désastre a été aussi complet qu'on peut l'imaginer. Il ne reste sur les vignes et sur les arbres ni fruits, ni feuilles, ni écorce. La grêle a fait disparaître jusqu'aux plus légères traces de végétation. Les torrents ont entraîné la terre des coteaux dans la profondeur des vallées, et l'on ne trouve plus que le roc nu, sur des champs naguère fertiles et nouvellement préparés à recevoir les prochaines semailles. »

EXTÉRIEUR

ESPAGNE. — Une lettre de Madrid, adressée à un journal de Paris, renferme le passage suivant:

« M. de Bois-le-Comte est ou se fait malade. Ce qu'il y a de certain, c'est que sa position est fort embarrassée. On assure qu'il a demandé par des courriers consécutifs des instructions nouvelles. Il attend ces instructions. Jusque là il est résolu à se tenir sur la réserve, à ne pas communiquer avec le gouvernement, et à se borner au rôle d'observateur. M. de Villiers a acquis une grande influence à Madrid: on ne prend aucune mesure sans le consulter. »

— On assure que le 27 août, le nouveau ministère espagnol a envoyé à l'armée du Nord un corps de 50 mille hommes pris dans différentes garnisons.

On ajoute qu'il a été recommandé aux autorités communales et provinciales d'organiser militairement la population depuis 18 jusqu'à 45 ans.

Une correspondance particulière de Madrid, citée par le *Sun*, rapporte que MM. Isturiz et Galiano sont encore cachés dans cette capitale.

D'autre part, on nous annonce que ces deux ex-ministres sont arrivés en Portugal.

Des lettres de Valence annoncent que 2,000 carlistes ont passé aux constitutionnels. On n'a pas encore de détails.

Une dépêche de Bayonne, en date du 3 septembre, annonce que Basilio a repassé l'Ebre au gué de Rincou.

On dit, ajoute la dépêche, que les carlistes préparent une expédition en Aragon.

— On lit dans le *Morning-Chronicle*:

« L'ambassade d'Espagne accréditée auprès du gouvernement belge a suivi l'exemple de celle de Paris. Le chevalier d'Aguilar, chargé d'affaires, le commandant d'Aguilar, secrétaire, et le marquis de Cordova, attaché, ont annoncé au ministre des affaires étrangères qu'ils avaient envoyé leur démission au gouvernement espagnol, par suite des changements récemment survenus dans la Péninsule. »

— Rien n'est venu confirmer jusqu'ici la nouvelle répandue à la Bourse de Paris que la constitution de 1820 aurait été proclamée à Lisbonne.

— Les journaux de la frontière des Pyrénées ont signalé à diverses reprises l'incertitude des ordres et des contre-ordres que le corps auxiliaire en formation à Pau a reçus depuis la dislocation ministérielle; on a cru que ces contradictions tenaient à une politique vacillante qui se décidait tantôt pour l'affirmative, tantôt pour la négative, et qui faisait ressentir à la légion de Pau le contre-coup de ses hésitations. Il n'en est rien; ce n'était pas une même volonté se contredisant elle-même à des moments divers; c'étaient deux volontés se contrariant. Les ordres d'organiser le corps et de lui faire passer la frontière viennent du cabinet dissous; les ordres de tout suspendre n'en viennent pas. C'était la guerre de deux télégraphes qui couraient l'un après l'autre.

(National.)

SUISSE. — On écrit de Berne au *Morning-Chronicle*:

« La Suisse a toujours été partagée entre deux intérêts. M. de Bombelles, ambassadeur d'Autriche, était tout-puissant à Zurich, tandis que l'intérêt français dominait à Berne. Tant que M. de Rumigny a été ambassadeur de France, les principaux citoyens de Berne, au détriment de leur popularité et de leur influence, exécutaient docilement et avec fidélité les ordres du cabinet français. La fatuité et l'arrogance de son successeur le duc de Montebello, ont amené un rapide changement. Toutes les fois qu'il se montrait, il semblait prendre plaisir à ridiculiser les autorités et le peuple suisse, et il disait hautement que jamais le peuple ne se lèverait pour la défense de ses institutions et de ses au-

torités. La menace d'un blocus hermétique dans le cas où la Suisse ne s'empresserait pas d'expulser de son territoire les étrangers qui auraient déplu à la France et à l'Allemagne, était déjà une violation flagrante de notre indépendance nationale. La note dans laquelle il faisait part des intentions de son gouvernement, était conçue dans les termes les plus insolents, et comme si tout cela n'avait pas suffi, il n'a pas craint, contre toutes les règles des convenances, de forcer au milieu de la nuit, la porte du président de la diète, et de le faire lever pour lui communiquer cette note. La révélation de ces circonstances, n'a pas peu contribué à soulever l'indignation populaire, ainsi qu'on a pu le voir par les démonstrations faites dans des réunions publiques.

» L'affaire de Conseil a été le résultat des sentiments de jalousie entre les ambassadeurs d'Autriche et de France. C'est un espion de M. de Bombelles, nommé Berthola, qui a engagé Conseil à trahir son maître, et à livrer tous ses papiers. Le complot ainsi révélé, cet homme s'est efforcé de lui donner la plus grande publicité; c'est ce qui a engagé le préfet de Nidau à les arrêter tous deux. D'un autre côté, on croit que pendant tout ce temps, le duc de Montebello s'occupait à jouer absolument le même jeu contre M. de Bombelles. Il n'avait pas été moins heureux que lui; car il était parvenu à découvrir la qualité et le vrai nom du baron Van Eyb. Ces intrigues pourraient, dans un autre moment, avoir leur côté plaisant; mais notre Suisse est dans une position affreuse. Nos autorités et nos notables, au lieu de s'appuyer sur les sympathies populaires, ont cherché à se renforcer avec l'influence étrangère; ces intrigues diplomatiques leur ont fait perdre toute puissance et toute considération. Nous sommes menacés à la fois de l'invasion étrangère et de commotions intérieures. Partout la discorde et la désorganisation. Dieu veuille que nous ne partagions pas le sort de la Pologne, avec lequel notre position a plus d'un point de ressemblance!

ORIENT. — Une lettre datée du 6 août et écrite à bord d'un de nos vaisseaux mouillé au Pyrée, fournit les renseignements suivants sur les mouvements de la division Hugon:

« Je vous ai tenu au courant de nos évolutions pendant le séjour de l'escadre devant Tunis; en apprenant l'arrivée des forces navales turques devant Tripoli de Barbarie, ordre fut donné de lever l'ancre, et nous nous dirigeâmes vers ce dernier port; les équipages étaient dans la joie, car ils croyaient que nos vaisseaux allaient se mesurer avec ceux de Tahir-Pacha. Mais à peine l'escadre française avait-elle paru devant Tripoli, que l'amiral turc quitta le mouillage et se dirigea, avec les forces navales sous ses ordres, vers Mesuretta, petit port situé à 80 lieues environ de Tripoli. L'amiral Hugon, qui ne voulait pas perdre les Turcs de vue, ne laissa pas séjourner long-temps son escadre à Tripoli; d'après ses ordres, les vaisseaux levèrent l'ancre, et nous fumes bientôt arrivés à Mesuretta. Là, les deux escadres se trouvèrent en présence; celle de Tahir-Pacha avait mis à terre les 4 ou 5,000 hommes de débarquement qu'elle avait reçus aux Dardanelles, et elle avait pris position de manière à pouvoir protéger ces troupes, qui étaient campées sur la côte à très-peu de distance du mouillage. Il y eut quelques pourparlers entre les deux amiraux, et tout se passa paisiblement. Comptant d'ailleurs sur le peu de forces dont peut disposer le bey de Tunis, notre allié, et d'après les dépêches qu'il avait reçues du ministère, le contre-amiral Hugon donna le signal du départ, et l'escadre se dirigea vers Napoli de Romanie, où elle séjournera seulement le temps nécessaire pour faire de l'eau; de là elle fit route pour Athènes. »

— Le correspondant du *Standard* lui écrit sous la rubrique de Constantinople:

« Après avoir déclaré qu'il rendrait hommage à la suzeraineté du sultan, le scheik de Mesurata s'est refusé à recevoir la visite de Tahir-Pacha et à admettre dans ses possessions une garnison turque. Une escadre ayant à bord 7,000 hommes fut alors dirigée contre ce rebelle, sous le commandement de Tahir-Pacha, et le débarquement eut lieu le 14 juillet. Les Arabes, au nombre de 15,000 opposèrent d'abord une vive résistance; mais au bout de quatre heures de combat, ils se dispersèrent. Tahir-Pacha prit alors possession du terrain abandonné, et s'y fortifia, attendant avec confiance l'arrivée des rebelles. On assurait que les Arabes étaient résolus à mourir plutôt que de céder. »

TURQUIE. — Constantinople, 9 août. — Voici la version qui circule sur la mort tragique de plusieurs ulémas. La distribution des portraits du sultan dans plusieurs casernes avait excité un vif mécontentement, surtout parmi les troupes de mer; plusieurs soldats ont été punis pour avoir insulté le Grand-Seigneur, surtout à cause de son peu de ferveur dans la foi mahométane. Il est résulté de l'instruction que plusieurs ulémas avaient secrètement fomenté cet esprit d'insubordination. Le sultan a mandé devant lui le 29 juillet six de ces soldats les plus récalcitrants, et après leur avoir fait subir un interrogatoire, dans lequel ces prévenus ont plaidé avec exaltation la cause de la religion de Mahomet, il les a fait étrangler. Leurs corps ont été jetés à la mer dans la même nuit. Le sultan a prévenu par ces actes de rigueur la conspiration qui aurait éclaté; mais on ne saurait nier que l'armée a vu de l'œil le plus défavorable cette distribution de portraits dans les rangs. Le bruit court que le sultan doit faire inaugurer dans l'Aja-Sophia une effigie du prophète Mahomet.

AMÉRIQUE DU NORD. — Le général Gaines, qui commande une division de l'armée des Etats-Unis, vient d'entrer sur le territoire mexicain. On ne peut douter, d'après le ton des nouvelles que nous publions, que ces forces ne soient bien plutôt destinées à soutenir les Texiens qu'à combattre les tribus indiennes. Le gouvernement des Etats-Unis jette petit à petit le masque; il a d'abord seulement autorisé le départ des volontaires pour le Texas; enfin, il vient d'ordonner à ses troupes de prendre une position qui leur permette d'intervenir efficacement dans la querelle. Les Etats-Unis en agissent avec les Mexicains exactement comme ils en ont agi avec les sauvages. Ils mettent en jeu la ruse d'abord, et ils finissent par la violence.

On lit dans le *Morning-Chronicle*:

« Nous avons reçu par les journaux de New-York des nouvelles du sud et du nord de l'Amérique jusqu'au 10 août. Elles sont arrivées à Liverpool par le paquebot l'*Indépendant*. »

» L'événement le plus important est tiré des journaux de la Nouvelle-Orléans. Ils annoncent que, le 16 juillet, le général Gaines avait passé la Sabine dans le Texas et marchait sur Nacogdoches avec des troupes des Etats-Unis sous son commandement, laissant des ordres pour faire suivre les renforts attendus de volontaires et de canonniers montés.

» Ce mouvement paraît avoir excité une grande surprise aux Etats-Unis, et il donne lieu à de vives discussions sur la politique du gouvernement. La cause en est due à la crainte d'une invasion par les tribus indiennes du Texas, habitant le voisinage des frontières de l'Union.

» Un pouvoir discrétionnaire avait été donné au général Gaines pour opérer ce mouvement si, d'après l'attitude des Indiens, il le jugeait nécessaire dans l'intérêt de la protection des frontières; le général Gaines, en agissant ainsi, n'a pas outrepassé ses ordres; mais l'initiative qu'il a prise n'en sera pas moins, sans aucun doute, le sujet d'un grave mécontentement. »

— Des nouvelles arrivées à New-York, de Maranham, an-

noncent que Para a été repris sur les Indiens par les troupes brésiliennes. Les Indiens ont eu la possession de cette ville pendant un an.

J'ai l'honneur d'informer le public, qu'à dater de ce jour, mon atelier sera établi rue *Lanterne*, n° 8, au 1er.

Je continuerai dans mon nouveau domicile le même genre d'industrie que précédemment, plusieurs personnes recommandables de cette ville, effrayées de l'énormité toujours croissante des prix de certains tailleurs, m'ont promis l'appui de leur confiance et de celle de leurs amis.

Lyon sent généralement le besoin d'un établissement dont le chef résume un désintéressement sincère aux connaissances positives de la bonne coupe avec la confection de tous les objets d'habillement.

Renonçant aux fournitures, j'offre aux personnes qui le désireront de les conduire chez les marchands, les mieux assortis, où je les aiderai de mes conseils dans l'achat des étoffes; elles pourrout aussi être assurées de n'acheter que la quantité nécessaire à leur taille et au genre de vêtement qu'elles désirent, et pour qu'aucune garantie ne manque aux personnes qui voudront bien m'honorer de leur confiance, je m'engage à rembourser immédiatement la valeur de l'étoffe, si l'objet vient à être manqué, ou à remédier sans frais à tous les défauts réparables.

J'ose espérer que le public appréciera tous les avantages qu'offre mon établissement et qu'il voudra bien m'honorer de sa confiance; je crois pouvoir affirmer qu'il y trouvera utilité, économie et agrément.

J. JONH.

Librairie.

MISRAIM A LYON.

Brochure in-8°.

Chez le F. servant de la loge la *Bienveillance*, montée du Chemin-Neuf, n° 33. (1231)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1227) Suivant contrat reçu Me Faugier, notaire à Sainte-Colombe-les-Vienne, le dix mars mil huit cent trente-cinq, enregistré, le sieur Fleuret (Pierre), propriétaire, demeurant à Rivière, commune de Vaugris, a acquis du sieur Jean-François Labbe, propriétaire, ci-devant demeurant à Auberville, actuellement à Lyon, rue de Flesselles, une pièce de vigne située à Ampuis (Rhône), de la contenance de douze ares, moyennant le prix de dix-huit cents francs.

Par contrat reçu le même notaire, le dit jour dix mars mil huit cent trente-cinq, enregistré, le sieur Jean-Joseph Reynaud, charbon, demeurant à Ampuis, a acquis dudit sieur Labbe une maison avec cour et jardin, située à Ampuis (Rhône), moyennant la somme de trois mille francs.

Suivant un autre contrat reçu aussi le même notaire, le vingt-un mars mil huit cent trente-cinq, dûment enregistré le vingt-trois, le sieur Labbe, prénommé, a cédé et remis à titre d'échange deux pièces de vigne, situées à Ampuis, de la contenance d'environ vingt ares, au sieur Jean Comte, propriétaire, domicilié à Condrieu, qui, en contre-échange, a cédé un domaine situé à Chavanay, le tout sans soule ni retour, et en outre lesdites acquisitions et échange sous les charges, clauses et conditions insérées auxdits contrats.

Les sieurs Fleuret, Reynaud et Comte, voulant purger les immeubles par eux acquis de toutes les hypothèques légales, connues ou inconnues, qui peuvent les grever, ont, pour y parvenir, fait déposer, le vingt-cinq juillet dernier, au greffe du tribunal civil de Lyon, copie collationnée de leurs contrats d'acquisition, dont extrait a été de suite affiché en l'auditoire dudit tribunal, ainsi qu'il résulte de l'acte de dépôt et d'affiche dressé le même jour par le greffier, dûment enregistré et expédié.

Et par exploits de Gandil, huissier à Lyon, et Paturel, huissier à Vienne, en date des onze et vingt-trois août dernier, ces dépôts et affiches ont été dénoncés à la dame Luce Geneviève Vial, épouse du sieur Labbe, à dame Suzanne Sorpallier, épouse de Pierre Augeret, propriétaire à Chalonay (Isère), et au procureur du roi près le tribunal civil de Lyon, avec déclaration que, ne connaissant pas tous ceux du chef desquels il pourrait être pris sur les immeubles par eux acquis des inscriptions pour hypothèques légales, lesdits acquéreurs feraient publier ladite signification dans la forme prescrite par l'article 683 du code de procédure civile, conformément à l'avis du conseil-d'état du 9 mai 1807 approuvé le 1er juin suivant.

Pour extrait, Signé CORNUY, avoué.

(1229) Appert que, par exploit enregistré de l'huissier Thimonier neveu, de Lyon, en date du trente août dernier, le sieur Louis Revay, pâtissier, demeurant à Lyon, rue Neuve, adjudicataire du premier lot des immeubles dépendant de la succession de Joseph Feroussat père, décédé, a fait notifier à M. le procureur du roi près le tribunal civil de Lyon, un acte de dépôt fait au greffe du tribunal civil de Lyon, le six août dernier, d'une copie collationnée, signée de Me Groz, avoué au tribunal civil de Lyon, d'une sentence rendue par ledit tribunal, le dix-huit juin dernier, qui tranche au profit du sieur Revay l'adjudication desdits immeubles. Cet acte de dépôt, enregistré et en forme, a été fait pour parvenir à purger les hypothèques légales qui peuvent grever l'immeuble adjugé. La présente publication est faite en conformité de la loi, pour prévenir ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions à raison d'hypothèques légales existant indépendamment de l'inscription.

Lyon, le 5 septembre 1836. Signé GROZ, avoué.

(1226) Appert que, par sentence d'adjudication rendue en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le seize juillet mil huit cent trente-six, M. Louis Goux, propriétaire rentier, demeurant à Lyon, chaussée Perrache, hors les portes, a acquis, moyennant le prix de dix mille francs, et en outre sous les charges, clauses et conditions écrites dans le cahier, un terrain ou sol, contenant environ cent quarante mètres en superficie, une maison située sur ce terrain, chaussée Perrache, n° 22, et un hangar situé aussi sur ledit terrain, le tout formant le premier lot des immeubles qui ont été vendus par la voie de l'expropriation forcée, au préjudice des mineurs héritiers du sieur Charles Lowki et de la dame Joseph Margaron, veuve Lowki, demeurant à Lyon, ci-devant chaussée Perrache, hors les portes St-Clair et actuellement rue de la Sphère, tant en son nom personnel que comme tutrice légale de ses enfants mineurs, seuls héritiers de droit de leur père, en présence du sieur Boissonnet, pharmacien, demeurant à la Guillotière, Grande Rue, n° 80, subrogé tuteur desdits mineurs Lowki.

M. Goux, voulant purger les hypothèques légales qui peuvent frapper les immeubles par lui acquis, a, le dix-sept août mil huit cent trente-six, par le ministère de Me Brun, son avoué, déposé au greffe du tribunal civil de Lyon, copie collationnée de ladite sentence d'adjudication et de toutes les pièces qui la suivent ou précédent, dont un extrait, dressé en la forme requise, a été de suite affiché, dans l'auditoire de ce tribunal, au tableau à ce destiné, pour y rester le temps prescrit par la loi.

Le Et par exploit enregistré de Lévy, huissier à Lyon, en date du trois septembre présent mois, lesdits dépôt et affiche ont été certifiés et dénoncés, 1° à M. le procureur du roi près ledit tribunal; 2° à dame Joseph Margaron veuve Lowki, tant en son nom personnel que comme tutrice de ses enfants mineurs; 3° au sieur Boissonnet, subrogé-tuteur desdits mineurs Lowki, avec déclaration que M. Goux ne connaissant pas tous ceux du chef desquels des hypothèques légales pourraient exister sur les immeubles par lui acquis, il ferait publier ladite signification dans les formes voulues par l'art. 683 du code de procédure civile et par l'avis du conseil-d'état du 9 mai 1807, approuvé le 1er juin suivant.

En conséquence, tous ceux qui auraient des droits ou créances, emportant hypothèques légales, sur les immeubles dont s'agit, sont tenus de les faire inscrire dans le délai de deux mois, à compter de ce jour, passé lequel délai ils en seront déchus, et l'immeuble en demeurera affranchi.

Pour extrait : Lyon, le cinq septembre mil huit cent trente-six.

Signé Baux, avoué licencié.

VENTE PAR EXPROPRIATION FORCÉE, DEVANT LE TRIBUNAL CIVIL DE LYON,

D'UNE MAISON,

Située en ladite ville, rue Bouteille; saisie au préjudice du sieur Joseph Berthet.

Suivant procès-verbal de l'huissier Thimonier neveu, en date du sept mai mil huit cent trente-six, visé le même jour par M. Martin, maire de la ville de Lyon, et M. Bonjour, greffier de la justice de paix du quatrième arrondissement de ladite ville, auxquels copie entière en a été séparément laissée, enregistré le même jour à St-Genis-Laval, par Motte, transcrit le treize du même mois au bureau des hypothèques de Lyon, vol. 33, n. 13, et au greffe du tribunal civil de Lyon, le vingt du même mois, vol. 57, n. 9;

A la requête de demoiselle Marie Place, fille majeure, ourdisseuse, demeurant à Lyon, ci-devant rue St-Marcel, actuellement rue du Griffon, qui fait élection de domicile et constitution d'avoué, en l'étude et personne de Me Pierre-Paul Groz, exerçant en cette qualité près le tribunal civil de Lyon, où il demeure, rue Bât-d'Argent, n. 16;

Au préjudice du sieur Joseph Berthet, propriétaire, épicière, demeurant à Cuisery, arrondissement de Louhans (Saône-et-Loire), en premier lieu, présentement à Lyon, rue Désirée, n. 5;

Il a été procédé à la saisie réelle de la maison dont suit la désignation :

Désignation de la Maison à vendre.

Une maison construite en pierres et chaux, ayant rez-de-chaussée, premier et deuxième étages, recouverte en tuiles creuses, avec cour contiguë, commune avec les propriétés adjacentes.

Cette maison est située à Lyon, rue Bouteille, canton du quatrième arrondissement de la justice de paix de Lyon, arrondissement de Lyon, département du Rhône, et porte le n. 9; elle est confinée, au nord, par la maison Concordat; à l'ouest, par la cour commune; au midi, par la maison Duilery; et à l'est, par la maison Concordat; elle est actuellement habitée par les sieurs Cordellet, Jaquet et Guichard, locataires.

La vente de cette maison aura lieu pardevant le tribunal civil de Lyon, par la voie de l'expropriation forcée, en l'audience des criées, après les enchères et publications légales.

La première publication du cahier des charges, dressé pour arriver à cette vente, a eu lieu en l'audience des criées dudit tribunal, situé à Lyon, place St-Jean, le samedi trente juillet mil huit cent trente-six, à midi et heures suivantes.

La deuxième publication a eu lieu le samedi treize août suivant, aux mêmes lieu et heure.

La troisième publication a eu lieu le samedi vingt-sept du même mois, aux mêmes lieu et heure.

L'adjudication préparatoire aura lieu le samedi dix-sept septembre mil huit cent trente-six, aux mêmes lieu et heure, moyennant la somme de deux mille francs, montant de la mise à prix.

L'adjudication définitive aura lieu le samedi vingt-six novembre mil huit cent trente-six, aux mêmes lieu et heure.

Signé GROZ.

NOTA. Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués.

S'adresser, pour amples renseignements, à Me Groz, avoué à Lyon, rue Bât-d'Argent, n° 16. (1230)

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1208) A VENDRE. — Un Fonds de Marchand de Cristaux et de Porcelaine, bien achalandé, existant depuis six années, situé dans un des quartiers les plus fréquentés de la ville.

On donnera toutes facilités pour le paiement. S'adresser à Me Henry, notaire, place de la Préfecture, n° 7.

(1231) A VENDRE. — Moyennant une rente viagère sur deux têtes de 67 et 59 ans, une maison dont le revenu est de 1,800 francs.

S'adresser à Me Henry, notaire, place de la Préfecture, n° 7.

ANNONCES DIVERSES

(1207) A VENDRE. — Etude d'huissier dans l'arrondissement de Lons-le-Saunier (Jura), dans une des meilleures communes, à trois lieues de l'arrondissement, du produit de 5 à 6,000 fr. annuellement.

S'adresser, pour plus de renseignements, à M. Jallamion, praticien à Lyon, rue de Gadagne, 12, au 2°, sur le derrière.

SIROP DE SALSEPAREILLE

COMPOSÉ

D'après la formule adoptée par la Société de Médecine.

Ce sirop a toujours mérité la préférence sur tout autre médicament du même genre pour le traitement des maladies vénériennes. Sa propriété est de guérir radicalement toutes les maladies qui proviennent d'un sang acre, échauffé, et qui dégénèrent en dartres, scrophules et démangeaisons. Ce sirop se vend toujours

CINQ FRANCS LE GRAND FLACON,

Pharmacie de Macors, à Lyon, rue St-Jean, n° 30, vis-à-vis le boucher.

Un ou deux flacons suffisent ordinairement pour une maladie récente. (1070)

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

HOPITAL MILITAIRE DE LYON.

Adjudication au rabais des Denrées et Objets de consommation pour l'exercice 1837.

Le public est prévenu que du 1er au 16 septembre inclus, on recevra à l'hôpital militaire de la Nouvelle-Douane, bureau de la direction, des soumissions cachetées pour la fourniture au rabais des denrées et autres objets ci-après désignés, nécessaires audit hôpital pendant l'exercice 1837. Ces soumissions seront ouvertes dans la salle du conseil, par le sous-intendant militaire chargé de la police administrative de cet établissement, le 17 septembre 1836, à midi précis, en présence de MM. les soumissionnaires, des officiers de santé en chef et de l'officier-comptable-directeur.

Désignation des Fournitures.

Viande : 3/4 bœuf, 1/4 veau ou mouton. — Pain : farine de froment à 24 p. 0/0 d'extraction. — Vin rouge vieux ordinaire. — Via blanc vieux ordinaire. — Riz, dit rizon dans le commerce. — Vermicelle. — Pruneaux. — Sel. — Lait. — Œufs. — Charbon de bois. — Charbon de terre, dit grosse grêle. — Huile à brûler. — Chandelles. — Sangsues. — Orge en grains. — Farine d'orge. — Alcool à 33°. — Vinaigre. — Sucre terré. — Miel blanc. — Huile fine d'olive. — Linges à pansement grands. — Linges à pansement petits. — Charpie. — Paille de couchage.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges chez le sous-intendant militaire, place Louis XVIII, n° 35, et au bureau de l'officier comptable, à l'hôpital, où l'on aura l'aperçu de l'importance des fournitures. (1228)

ASSURANCES GÉNÉRALES

POUR TOUTE LA FRANCE,

Etablie à Paris, sous la raison de H. LECLERC et Co.

Capital social : un Million.

MM. les pères de famille trouveront tous les renseignements qu'ils pourront désirer chez le directeur pour le département du Rhône, qui est provisoirement rue Lanterne, hôtel de l'Ecu-de-France, chambre n° 22. (1211)

LES TAFETAS RAFRAICHISANTS et les autres produits de LEPELLE, pharmacien breveté à Paris, sont les seuls adoptés aujourd'hui pour entretenir les vésicatoires et les cautères avec régularité, économie, propreté, sans odeur ni démangeaison. — 2 f. le rouleau; 1 f. le 1/2 rouleau avec l'instruction signée de l'auteur. Dépôt à la pharmacie de M. Vernet, à Lyon (1200)

AVIS.

Remède nouvellement nommé *Baume Colonial* contre les rhumatismes, sciaticques et paralysies, en dépôt à Lyon, chez M. Macors, pharmacien, rue St-Jean, n° 30. Ses vertus sont bonnes pour les douleurs de quelle nature qu'elles soient; sa propriété s'étend aussi aux migraines, aux surdités et aux douleurs d'oreilles; il est parfait pour les coupures et les écorchures.

Ce Baume a guéri en peu de jours une jeune femme atteinte d'un rhumatisme aigu à l'épaule droite.

On délivre gratis un imprimé à ceux qui désirent prendre lecture des nombreuses guérisons obtenues au moyen de ce Baume.

Le prix du flacon est de 32 sous; les 4 flacons pris à la fois : 6 francs. (1058)

ESSENCE AMÉRICAINE

De Jonhe TENDER, pharmacien à New-York, spécifique contre les maladies secrètes; guérison en cinq ou six jours. Deux ou trois flacons suffisent pour un traitement qui n'exige ni tisane, ni régime. Prix du flacon : 5 fr. Dépôt général, chez M. Roman, pharmacien, rue du Plat, n° 13, chargé d'en établir des dépôts secondaires dans tous les départements; à St-Etienne, chez M. Martinet, pharmacien, rue de Foy. (Affranchir.) (194)

GRAND-THÉÂTRE. — Mercredi 7 septembre 1836. — LES FEMMES SAVANTES, comédie; FERNAND CORTEZ, opéra.

Jeu, 5 septembre 1836. — LA RÉPUBLIQUE, L'EMPIRE ET LES CENT-JOURS. — Six heures.

GYMNASE LYONNAIS. — Mercredi 7 septembre 1836. — PAUVRE JACQUES, vaud.; LA DUCHESSE DE LA VAUBAÏÈRE, drame; UN MONSIEUR, vaud. — Six heures.

Vendredi 9 septembre 1836. — Au bénéfice de M. Jules, les premières représentations de : LE SOLDAT DE LA RÉPUBLIQUE, drame; L'HOMME A FEMMES, vaud.; LE PORTRAIT DU DIABLE, vaud.

Bourse de Paris du 5 septembre 1836.

Le bruit courait ce soir à la bourse que le *Moniteur* de demain donnerait la formation du cabinet ultra-docrinnaire. On a essayé de faire hausser la rente 3 p. 0/0; mais elle est restée de 80 5 à 80 10. Le paiement des différences du mois dernier s'est fait sans difficulté, bien qu'il ait couru des bruits qu'une conspiration nouvelle avait été découverte hier soir. L'actif, ouvert à 50 1/4, n'a pas dépassé 50 1/2, et a fermé à 53 8.

Cinq pour cent	109 5	109 10	109	109 5
— fin courant	109 20	109 25	109 20	109 25
Quatre pour cent	101 50			
Trois pour cent	79 85	79 95	79 85	79 95
— fin courant	80 10	80 15	80 5	80 15
Rentes de Naples	99 50	99 40	99 50	99 40
— fin courant	99 70	99 75	99 70	99 75
Actions de la Banque	2265			
Quatre Canaux	1252	80	1250	
Caisse hypothécaire				
Emprunt d'Haïti				



V. PENICAUD,
Rédacteur en chef.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.